



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances, de la
Commande publique et des
Affaires Juridiques et Immobilières

DFCPAJI_D2024_0154

Attribution des prix « Tourcoing Projets Jeunesse »

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°2 du conseil municipal en date du 18 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

VU la délibération N° 62 du 17 juin 2024 relative aux modalités de versements des aides aux projets retenus

CONSIDERANT la volonté d'accompagner les jeunes Tourquennois dans leurs projets associatifs ou individuels dans le cadre du dispositif « Tourcoing Projets Jeunesse » ;

CONSIDERANT les 27 dossiers présentés aux 2 jurys du 25 mai 2024,

DECIDONS

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER un prix aux porteurs de projets suivants :

- **Monsieur Mickael AREAS** pour le projet « Miranda Cup » : 800.00 € (huit cent euros)
- **Collectif 6^{ème} Sens** pour le projet « Los Angelès 2024 » : 500.00 € (cinq cent euros)
- **CS Boilly** pour le projet « Boilly Europe » : 250.00 € (deux cents cinquante euros)

- **Monsieur Simon DENNETIERE** pour le projet « campagne de prévention – Trouble du comportement alimentaire » : 600 € (six cent euros) ;
- **Madame Constance GRAFTEAUX** pour le projet « Aranéïdes » : 450 € (quatre cent cinquante euros) ;
- **Le Centre Social Marlière – Croix Rouge** pour le projet « Création d'un jeu de société – le village maudit » : 800 € (huit cent euros) ;
- **Le Centre Social Marlière – Croix Rouge** pour le projet « les jeux olympiques » : 250 € (deux cent cinquante euros) ;
- **Monsieur Bilal GUENAOUI** pour le projet « LUCEAT » : 250 € (deux cent cinquante euros) ;
- **Madame Sabine DAHMANI** pour le projet « Another Chance » : 250 € (deux cent cinquante euros) ;
- **La Junior Association « les Explorateurs de l'engagement »** pour le projet « Citizen Quest » : 250 € (deux cent cinquante euros) ;
- **Le collège Pierre Mendes France** pour le projet « Mediassoc' - Safari Media » : 600 € (six cent euros) ;
- **Monsieur Santos DIOGO** pour le projet « Le petit Caramel » : 600 € (six cent euros) ;
- **Madame Arwen LOUARN** pour le projet « Arwen Beauty Bar » : 600 € (six cent euros) ;
- **Madame Camille BERNARD** pour le projet « Exposition VAISSIER » : 700 € (sept cent euros) ;
- **L'association AAPI** pour le projet « Solidarité Zarouane » : 800 € (huit cent euros) ;
- **Madame Léana LEPILLIER** pour le projet « Lana Core » : 800 € (huit cent euros) ;
- **Le Centre Social Trois Quartiers** pour le projet « à la découverte de l'Europe » : 250 € (deux cent cinquante euros) ;
- **Le Centre Social Trois Quartiers** pour le projet « séjour intergénérationnel » : 250 € (deux cent cinquante euros) ;
- **Madame Ayleen HENS – association « En route pour la culture »** pour le projet « la nuit de la culture » : 500 € (cinq cent euros) ;
- **L'association « Loisirs pluriels »** pour le projet « pas d'âge pour le partage » : 800 € (huit cent euros) ;
- **Monsieur Mathias DA COSTA** pour le projet « Spectacle Matt Jackson » : 400 € (quatre cent euros) ;
- **Monsieur Thomas BAERT** pour le projet « Sport en Nord » : 500 € (cinq cent euros) ;
- **Association « Hockey Club du Fresnoy »** pour le projet « compétitions roller acrobatique » : 800 € (huit cent euros) ;
- **Le Centre Social de la Bourgogne** pour le projet « solidarité Togo » : 800 € (huit cent euros) ;
- **Madame Lauryne CROENNE** pour le projet « Lauryne Créatrice » : 800 € (huit cent euros) ;
- **La Maison des Lycéens du lycée Colbert** pour le projet « la MDL lycéens fait sa passation » : 600 € (six cent euros) ;
- **L'association « Loisirs pluriels »** pour le projet « Allons prendre le large » : 800 € (huit cent euros).

Le montant total des prix attribués s'élève à 15 000 € (quinze mille euros) TTC.

ARTICLE 2 : Le règlement sera effectué par virement bancaire sur le compte des bénéficiaires repris à l'article 1^{er}. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 7 OCT. 2024

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : - 7 OCT. 2024

Publié sur le site Internet de la Ville le : - 7 OCT. 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_154

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/10/2024

Objet : Décision TPJ

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 07/10/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0154 - DECISION TPJ.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241007-DAJI_D2024_154-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/10/2024

